

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 20 janvier 2020
A SABRES (40) Délibération n° 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. PEDEUBOY Jean-Louis portant pouvoir de M. BAUDY Serge, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, M. GLEYZE Jean-Luc portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

ECOMUSEE :

Prestations des associations partenaires de la saison 2020

Dans le cadre du programme des animations de l'écomusée pour la saison 2020 plusieurs associations interviennent sur le site de Marquèze.

Pour cette saison 2020, des conventions de prestations vont être mises en place ainsi que des tarifs journaliers forfaitaires (incluant les déplacements) pour chaque association ; accompagnées d'un devis définissant la prestation et d'une facture la clôturant. Les tarifs forfaitaires varient en fonction du nombre et de la technicité des interventions. Les repas seront pris en charge directement sur le quartier de Marquèze par l'écomusée, en plus du tarif journalier.

Les montants totaux sont indiqués à titre indicatif et seront ajustés en fin de saison 2020.

Il est également proposé d'assurer une prise en charge des hébergements pour ces associations en cas de besoin.

-- L'association APPMA des Vallées de la Leyre, pour des prestations de techniques de pêches traditionnelles et modernes : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

- L'association Sauvegarde des Moulins des Landes qui participe à l'entretien mécanique et à l'animation du moulin : 1560€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

- L'association Le Hillot, pour des prestations de feutrage de laine : 300€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

- L'association Les Jardins Reconnaisants, pour les animations autour des plantes médicinales et de la permaculture : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

- L'association Fêtes et Refaites des Fours, pour les démonstrations de gestion du four à pain et la création de pastis : 800€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

- L'association La Forge de Cabiro, avec la présence d'un rémouleur : 600€ seront versés à l'association pour la totalité de leurs prestations.

- L'association La Maille Landaise pour des prestations de matériels et dispositifs de pêche traditionnels : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 20 janvier 2020**
A SABRES (40) **Délibération n° 13**

- L'association Tissage et Patrimoine pour des démonstrations de tissage : 1000€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Coum Quaouque Cop, avec la fabrication de cordes à l'ancienne : 2500€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'ACCA de Labouheyre, qui proposera des présentations des techniques de chasses traditionnelles au sein du quartier de Marquèze : 900€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'ACCA de Sabres, qui proposera des présentations des techniques de chasses traditionnelles au sein du quartier de Marquèze : 900€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Culturelle de Labouheyre, dont le « Club dentelle » et le « Club couture » proposeront, des démonstrations de savoir-faire dans ces domaines au sein du quartier de Marquèze : 1440€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Culture et Loisirs de Sabres, proposera un aquarelliste : 450€ seront versés pour la totalité des prestations.
- L'association Le Moulin de Rotgé de Sabres, Romain Dubrasquet, proposera des démonstrations d'apiculture d'une journée : 600€ seront versés pour la totalité des prestations.
- L'association Halte Laaa, interviendra pour des démonstrations de feutrage de laine : 300€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Le Photo Club d'Aurice qui proposera des séances de photographies des visiteurs en tenue traditionnelle : 1300€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- La fédération départementale des foyers ruraux quilles et jeux traditionnels, interviendra pour des démonstrations de jeux anciens : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Les Baladins de Mauco, pour des prestations de théâtre : 510€ seront versés pour la totalité de leurs prestations..
- L'association Gascons de Biscarossa pour des démonstrations d'échasses : 300€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Escamat : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Les Amis de la forêt : 2000€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Le Sabot des Landes : 400€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Art Haute Lande : 450€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- Le Club Poterie : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association Quilles 9, interviendra pour des démonstrations de jeux anciens : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.
- L'association La Maison de la gemme de Lesperon, interviendra pour des démonstrations de gemmages : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 20 janvier 2020
Délibération n° 13

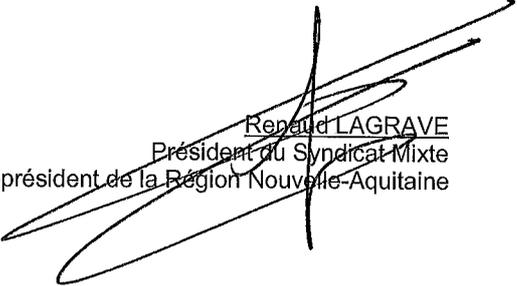
- La Fédération départementale des foyers ruraux quilles et jeux traditionnels, interviendra pour des démonstrations et la mise à disposition de jeux anciens : 600€ seront versés pour la totalité de leurs prestations.

Soit un montant total prévisionnel de 21 110€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ces tarifs et la prise en charge éventuelle des hébergements de ces associations.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200120-13-2020-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020